



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 8 juin 2023 (08h30)  
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35		
Présents	: 22		
Votants	: 26		
Convocation et affichage	: 01/06/2023		
Président de séance	: Monsieur	Simon	
	PLENET		
Secrétaire de séance	: Monsieur	Thierry	
	LERMET		

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Damien BAYLE, Maryanne BOURDIN, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Maxime DURAND (pouvoir à Simon PLENET), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Antoinette SCHERER (pouvoir à Danielle MAGAND).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, François CHAUVIN, Yves FRAYSSE, Ronan PHILIPPE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-154 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA SOURCE DANS LE CADRE DE LA VALORISATION ARTISTIQUE DES BERGES DE LA DEUME**

***Rapporteur : Monsieur Carlos ALEGRE***

Annonay Rhône Agglo aménage sur son territoire, la Via Fluvia, véloroute entre Loire et Rhône. Le vallon de Deûme, entre Annonay et Vidalon, se présente comme un secteur particulièrement emprunté par les usagers.

Dans ce contexte, en 2017, l'association La Source a proposé un projet de valorisation artistique des berges de la Deûme, entre Faya et Vidalon, afin de mettre en valeur le site et les créations réalisées par l'association et ses membres.

Ce partenariat de deux fois trois années a permis de déployer des œuvres le long de la rivière Deûme et de nombreux ateliers sur les thèmes de l'eau ou l'environnement. En effet, la dynamique du projet s'inscrit dans une démarche écocitoyenne et artistique. Il s'agit de questionner la thématique de l'eau, de l'espace, des déchets, de l'histoire et du patrimoine local et de sa biodiversité.

Le partenariat avec la Source répond à trois enjeux essentiels :

- le soutien à la création artistique,
- l'accompagnement de publics jeunes fragiles dans le cadre d'une médiation culturelle,
- le renforcement de l'attractivité de la Via Fluvia.

Il est aujourd'hui proposé de consolider ce partenariat en le prolongeant pour trois années.

Chaque œuvre sera le résultat d'une ou plusieurs semaines d'ateliers portés par un artiste de La Source avec ses publics habituels.

Les propositions artistiques imaginées sont la réalisation d'œuvres éphémères (land art par exemple), de courts métrages, d'installations, de sculptures, etc.

Pour mener à bien ce projet, La Source fait appel à des financeurs privés et publics.

Annonay Rhône Agglo, sollicitée par l'association, propose de participer à ce projet à hauteur de 10 000 € par an pendant 3 ans (2023 à 2025), et ce dans les conditions telles que précisées dans la convention en annexe de la présente délibération.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses article L1611-4, L5211-10,

**VU** les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

**VU** la circulaire du Premier ministre n°5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2022.449 en date du 15 décembre 2022, par laquelle le Conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire,

**CONSIDERANT** le projet de convention, ci-annexé,

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**VALIDE** le principe du projet de valorisation artistique des berges de la Deûme présenté par l'association La Source,

**VALIDE** une participation financière totale d'Annonay Rhône Agglo de 30 000 €, à hauteur de 10 000 € TTC par an en 2023, 2024 et 2025, sous réserve du vote des crédits aux budgets prévisionnels respectifs,

**APPROUVE** les termes du projet de convention ci-annexé,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-annexée, et toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/06/23

Publié le : 13/06/23

Transmis en sous-préfecture le : 09/06/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230608-39586-AR-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET